

AFFAIRE N° 42 - Inscription au budget 1964 d'un crédit de 1.605.000. frs. provenant d'une plus-value sur les recettes recouvrées au titre de l'octroi de mer.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N° 0581-88/DAF/3 en date du 23 Octobre 1964, M. le Préfet m'a fait savoir que le marché de gré à gré passé avec la Société Maurice de la GIRODAY pour fourniture de matériel lourd destiné au Service de la Voirie, pourrait être payé en totalité sur le budget communal 1964.

Ce marché dont le montant s'élève à 5.605.000. frs.CFA. devait être financé à concurrence de 4.000.000. de francs au moyen d'un crédit inscrit au budget supplémentaire 1964 et le complément, soit la somme de 1.605.000. francs CFA. était à prévoir sur le budget primitif 1965.

M. le Préfet a appelé mon attention sur le fait que ce complément pourrait, d'ores et déjà, être couvert par les recettes perçues en 1964 au titre de l'octroi de mer.

Messieurs, je vous demande, si vous êtes d'accord, de prendre une délibération autorisant l'inscription en recettes à l'article 758 du budget communal de 1964 d'une somme de 1.605.000. Frs.CFA. provenant d'une plus-value sur recettes encaissées au titre de l'octroi de mer et en dépense à l'article 2148 un crédit correspondant sous le titre "Achat de matériels lourds pour le Service de la Voirie".

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
le 23 Novembre 1964
Préfet absent en mission
Secrétaire Général
J. Cluchaud*